

de continuité dans l'exécution du programme consulaire, AECEC et EIC ont accepté de détacher des agents FS de la filière des affaires sociales qui sont des spécialistes des questions consulaires à l'Administration centrale d'AECEC et à nos missions à l'étranger.

12. À quoi doivent s'attendre les agents EX(FS)?

Les agents EXFS1 et 2 seront mutés à EIC et ils ne changeront ni de groupe ni de niveau. Les EXFS3 à 5 (les EX de niveaux supérieurs au Ministère et non les membres de la filière des affaires sociales) qui ont une expérience du programme des affaires sociales pourront choisir de rester à AECEC, d'être muté indéfiniment à EIC ou d'être détaché à EIC.

13. Y aura-t-il des possibilités de détachement entre AECEC et EIC?

Tous les postes d'immigration à l'étranger continueront à faire partie de l'effectif d'AECEC, mais ils seront réservés aux agents d'immigration. Comme dans le cas de l'ACDI et des postes d'aide à l'étranger, AECEC et EIC doteront tous les postes d'agents d'immigration à l'étranger par voie de détachement.

AECEC et EIC sont tous deux favorables à l'idée d'un programme de détachements bilatéraux à l'Administration centrale, surtout au début du changement décidé. Pour des raisons de continuité, certains agents des affaires sociales devront rester à AECEC en gardant le même poste, mais en détachement. De même, certains employés d'AECEC qui ne sont pas des agents des affaires sociales, mais prennent part au programme d'immigration à Ottawa, pourront être détachés auprès d'EIC pour faciliter la mise en oeuvre du programme à court terme.

14. Si les postes d'immigration à l'étranger continuent à faire partie de l'effectif d'AECEC, quelles répercussions cela aura-t-il sur les possibilités d'avancement dans la filière des affaires sociales du service extérieur?

Tous les postes d'immigration à l'étranger (y compris au niveau EX) seront non seulement réservés aux agents d'immigration, mais ils seront aussi utilisés par EIC à des fins de recrutement et d'avancement pour la filière des affaires sociales du service extérieur.

15. Comme la fonction consulaire continue à faire partie d'AECEC, cela veut-il dire que les agents d'immigration à l'étranger n'exerceront plus de fonctions consulaires?

Les postes à l'étranger entièrement consacrés à la fonction consulaire réintégreront la filière politique et économique du service extérieur et seront normalement dotés par des employés